

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département d'Indre-et-Loire

Commune de Vouvray

**ARRÊTÉ**

N° 2024-169 du 11 octobre 2024

**Objet** : Arrêté interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à partir du 11 octobre 2024.

Madame le Maire de la commune de Vouvray,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures interdisant l'utilisation du terrain d'honneur au stade Pierre Lothion à Vouvray.

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'accès aux terrains d'honneur du stade Pierre Lothion sera interdit à partir du 11 octobre 2024.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au district de la Fédération Française de football, au collège Gaston Huet à Vouvray, à l'USLV, au club de l'entreprise Proludic ainsi qu'au club de l'entreprise des laboratoires Chemineau aux fins d'annulation des matchs.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :**

- son affichage et sa notification le : 11/10/2024

Fait à Vouvray, le 11 octobre 2024

Pour le Maire empêché  
le 5<sup>e</sup> adjoint au Maire,

Gérald LECLERCQ